



## Livraison rdv annulé plusieurs fois

Par **LILININA**, le **19/11/2018** à **14:50**

bonjour, voilà mon souci, je commande deux canapés sur internet en juin. -----livraison prévu entre 8.00 et 17.30 non reçu, non contacté par le livreur, bloqué toute la journée pour rien.....soit disant pas trouver maison... en fait arriver trop tard et n'a pas voulu déranger...

- le lendemain le livreur ne me livre qu'un seul canapé.

j'appelle le fournisseur qui regarde " livreur soit disant égare le deuxième canapé"

Nouvelle livraison programmée pour le vendredi par sms et celui là n'a pas été honoré encore une fois...

donc je fais encore une réclamation au fournisseur et à la société de transport, un autre rdv et programmé enfin honoré.

Je demande des dommages et intérêts pour avoir perdu au total 4 jours de travail les canapés mon coûté enfin de compte très cher, ni le fournisseur ni le transporteur ne veulent me dédommager ils se renvoient la balle j'ai eu droit qu'à 29 € de dédommagement frais de livraison. Y a-t-il un moyen pour me faire entendre. merci

Par **morobar**, le **20/11/2018** à **09:19**

Bonjour,

Vous n'avez en réalité aucun recours simple, le transport n'ayant pas fait, car c'est rare pour un non professionnel, d'une déclaration d'intérêt à la livraison.

Seuls les frais prévisibles au départ, en cas de retard comme ici, peuvent être pris en charge.

Or votre obligation de souscrire à des congés est personnelle et non généralisable.

Cela va donc être difficile, mais pas impossible toutefois.